

Informer
Orienter
Accompagner



la rénovation

EN PAYS D'ANCENIS

NOUVELLES COORDONNÉES
À PARTIR DE 2024

Entreprises,

DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER
VOTRE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

POUR LE PETIT TERTIAIRE PRIVÉ
DONT LES LOCAUX SONT INFÉRIEURS À 1 000 M²
(COMMERÇANTS, ARTISANS, RESTAURATEURS...)



compa
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Comment améliorer l'efficacité énergétique de son bâtiment et/ou de son outil de production ?

Renseignements auprès de votre conseiller Citémétrie :
02 40 96 44 70 • amelioration-habitat@pays-ancenis.com.

 **NOUVELLES COORDONNÉES
À PARTIR DE 2024**

Deux niveaux d'accompagnement proposés
gratuitement par la Communauté de communes
du Pays d'Ancenis (COMPA) :

- Entretien téléphonique : conseils neutres
d'ordre financier, juridique, technique
et social
- Visite sur site d'un conseiller et réalisation
d'un pré-diagnostic énergétique.

Pour les logements, un dispositif existe aussi.
Toutes les infos sur **www.pays-ancenis.com**

Attention au démarchage frauduleux ! La Communauté de communes du Pays d'Ancenis
et ses prestataires ne mandatent aucune entreprise de rénovation énergétique.

PARTENAIRES ET FINANCEURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN PAYS D'ANCENIS :



avec

